

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C. ; BELLON S. ; FELLON F. ; MENSE M. ;  
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; HENAREJOS F. ; POUCEL A. ;  
Absents excusés : BLANC P. ;  
Absents : POIMBOEUF J. ; CORNAND JB ; VANEL M. ;  
Procuration : BLANC Paul a donné procuration à EVEN Pierre ;  
Ouverture de séance 19H30

Nomination du secrétaire de séance : HENAREJOS Fabien

Approbation du compte rendu de la séance du 18 Mars 2024

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

Aucune décision du Maire

### A l'ordre du jour

#### Délibération n° D-2024-01-01 : Vote des taux d'imposition

Madame la Maire demande au Conseil de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Elle rappelle les taux d'imposition communaux de 2023.

Taxe foncière (bâti) : 25,87 %

Taxe foncière (non bâti) : 66,00 %.

Taxe d'habitation : 10,11 %

Le produit attendu compte tenu de l'augmentation des bases d'impositions prévisionnelles de 2024 s'élèverait en cas de reconduction des taux à 465.778 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour 2024 comme suit.

Pour 2024 :

**27,87 % pour la taxe foncière (bâti)**

**71.10,00% taxe foncière (non bâti)**

**10,89 % taxe d'habitation**

6 voix pour l'augmentation et 5 contre

#### Délibération n° D-2024-04-02 : Vote du Budget Primitif 2024

En section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1.207.442,75 €**.

Les recettes s'élèvent à **612.448,55 €**, plus le résultat reporté de 2022 de **594.994,20 €**

En section d'Investissement :

### DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME

#### 103- VOIRIE ET RESEAUX

RAR dépenses : 36.100,79 €

Travaux pluvial Grands Cléments : 16.902,00 € - Aménagement parking city-stade : 2.880,00 € - Piste de Saut : 1.320 € - réparation Fontaine : 4.500,00 € - Conteneurs Grands Cléments : 7.672,80 €

### **2011- ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER**

RAR Dépenses : 1.023,60 €

Achat ordinateur : 1.023,60

### **2013-ACHAT DE TERRAINS**

Proposition nouvelle dépenses : 5000 €

Achat terrains SAFER : 2.250 € - Achat terrain Cts JULLIEN : 2.750,00€

### **202104 RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE**

**RAR dépenses : 150.000 €**

Isolation des combles : 8.490,00 € - changement des fenêtres + volets : 94.295,20 € + MO

**RAR Recettes** : 73.741€ DSIL et 73.741€ La Région (la région nous a attribué que 40.000€)

Proposition nouvelle recettes Fonds vert : 60.000 € de porter sur le budget mais une attribution de 133.124,29€

### **202202 AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORT**

**RAR Recette** : 58.850,00€ (36.750,00 € ANS et 22.100€ le département)

### **202203 REHABILITATION MAISON SUR LA PLACE**

**RAR Dépense** : 87.312,80€

Propositions nouvelles dépenses : 387.855,00€

**RAR Recette** : 133.780€ CDST 2020-2022

Propositions nouvelles recettes : DETR 58.200 € - la région 42.529 € (demande en cours)

Fonds vert : 25.517,00 € (demande en cours) et emprunt : 159.577,90

### **202204 ACHAT DE TERRAIN POUR PARKING VILLAGE**

**RAR Dépenses** : 49.500,00 €

### **202401 mise en sécurité et aménagement chemin piétonnier**

Propositions nouvelles dépenses : 15.000 €

Proposition nouvelles recettes : DETR 5.867,25€ (demande en cours)

### **202402 Réfection voiries 2024**

Propositions Nouvelles dépenses : 49.000€

Proposition Nouvelles recettes : 28.546 € contrat Vaucluse Ambition (demande en cours)

### **99993 TRAVAUX DE BATIMENTS**

**RAR Dépense** : 40.553 €

Proposition nouvelle Dépense : reprise du sol de la cantine + traitement des fissures intérieures : 12.000€ - ouverture anticipée de crédit : 18.370.08 – préau école des Gds Cléments : 5.000 € - toit terrasse école du village : 6.629.92 €

**RAR Recettes** : 39.436 € CDST (travaux salle des fêtes 30.876€ + FDACV 8.560 € rénovation façades de la poste)

## 202 PLU

RAR 8.999,79€

**REBOURSEMENT EMPRUNT + CAUTION** : 32.917 € et achat participation SPL 500 €

**RECETTES** : FCTVA 30.256.10 €+ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 87.120,75€

### Délibération n°2024-04-03 Formation des Elus

Madame la Maire explique que la Formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une délibération doit être prise pour fixer les règles :

- Ces organismes de formations doivent être agréés
- Une enveloppe budgétaire doit être budgétisée égal entre 2 et 20 % des indemnités de fonctions.
- Les formations doivent être en lien avec les délégations et les appartenances aux différentes commissions.

Après en avoir délibéré le Conseil décide d'allouer une enveloppe égale à 8% des indemnités de fonction soit une enveloppe de 2.778 € pour l'ensemble des conseillers.

Vote à l'unanimité

### Délibération n°2024-04-04 Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse

#### Ingénierie

Par délibération n°2023-546, le Conseil Département a approuvé la création d'une Agence Technique Départementale avec pour objectif de proposer une offre de service plus étoffée, dans un cadre juridique sécurisé. Ce nouveau dispositif se substitue à l'ancien DACT (Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales Vauclusiennes).

Les objectifs de cette agence : proposer une assistance technique juridique et financière, en appui des projets portés par les communes.

Elle intervient dans trois grands domaines : la voirie et les aménagements cyclables, l'aménagement d'espaces publics, et les bâtiments et équipements publics.

L'agence propose 3 formules au choix d'adhésion :

Formule 1 : prestation en voirie/aménagement vélo sur la base de 0.50 €/par habitants (ex DACT)

Formule 2 : prestation en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics, via le paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population.

Formule 3 : totalité des prestations en acquittant les deux cotisations (formule 1 et 2)

Le Conseil à l'unanimité décide d'adhérer à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie et de prendre la formule 3

### Délibération n°2024-04-05 Demande de subvention « Contrat Vaucluse Ambition »

#### programme voirie 2024

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2023-2025 du département, une enveloppe de 171.900 € a été attribuée à la commune de Villars.

Un premier avenant de 22.100 € a été demandé pour la création du terrain multisport.

Dans les thématiques proposées la voirie est éligible à ce dispositif

Des travaux de voirie sont à envisager notamment de reprendre le Chemin de St Philibert, chemin du Petit Vallon, chemin des Athénoux, VC8.

Deux devis ont été demandés :

Eiffage : 75.597.20 € HT

SRMV : 40.780 € HT

Le devis de SRMV est correct en matière de qualité et de prix.

Madame le Maire propose donc de monter un dossier de subvention avec un le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Contrat Vaucluse Ambition 2022-2025 70%	28.546 €
Autofinancement (30%)	12.234€
TOTAL HT	40.780 €

Vote à l'unanimité

**Délibération n°2024-04-06 Demande de subvention Etat dispositif « Fonds Vert » travaux de renforcement énergétique**

Des travaux de renforcement des performances énergétiques d'une maison de village (confort été et hiver) sont à prévoir. Ils visent à augmenter la résilience aux changements climatiques de ce bâtiment en améliorant le confort des usagers et en réduisant les consommations énergétiques et des fluides des bâtiments.

Ces travaux ont un coût de 85.058,00€ HT.

Une aide a déjà été sollicitée auprès de la région dans le dispositif « Nos Communes d'Abord » à hauteur de 50 %.

Dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » de l'Etat nous avons la possibilité de demander une aide financière auprès de l'Etat à hauteur de 30%. Soit une aide 25.517,40€.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter le Fonds Vert

**Questions diverses :**

Madame le Maire explique que le président du Comité des Fêtes de Villars a envoyé un mail concernant l'attribution de sa subvention pour 2024. Après lecture du Mail et discussion il a été décidé de faire un courrier à Monsieur SAMPIETRO afin qu'il fournisse des informations complémentaires sur la gestion de l'association. A cette issue si le dossier paraît complet une nouvelle dotation sera envisagée.

Madame le Maire explique que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public le SEV a programmé les hameaux des Baups – une partie des Grands Cléments et sur une partie du village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00

Vu pour être affiché le 18/04/2024

Madame le Maire :  
Sylvie PEREIRA

  


Le secrétaire de séance :  
HENAREJOS

